



**Discours**

**de**

**Mlle Maya Dagher**

**à la**

**Troisième Commission**

**Point 28 : « Promotion de la femme »**

**New York, le 11 Octobre 2013**

*Vérifier à l'audition*

*Permanent Mission of Lebanon to the United Nations  
866 United Nations Plaza, Suite 531, New York, NY. 10017*

Merci monsieur le Président,

Ma délégation prend la parole sur le point 28, sous le titre général « Promotion de la femme ».

Permettez-moi d'emblée de remercier le Secrétaire général pour la qualité des rapports présentés. Je voudrais exprimer plus particulièrement l'appréciation de la délégation du Liban aux membres d'ONU –Femme pour leur remarquable contribution, et je saisis cette occasion pour souhaiter à Mme Phumzile Mlambe Ngcuka, Directrice exécutive désignée et à son équipe plein succès dans leur mission.

Monsieur le Président,

Plus de six décennies se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 187 pays sont parties à la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes, bientôt 20 ans sur la Déclaration de Beijing et son Programme d'Action, et combien de résolutions du Conseil de Sécurité, dont la 1325, et de l'Assemblée Générale, et pourtant l'égalité homme – femme reste loin d'être une réalité. En effet, la femme reste souvent marginalisée, ses droits fondamentaux bafoués, son statut diminué et sa vulnérabilité exploitée.

Le Liban, co-auteur de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, a consacré dans sa Constitution l'égalité dans les droits et obligations entre tous les citoyens sans distinction ni préférence. Nos principes directeurs en la matière restent les suivants:

- Non à la discrimination contre la femme,
- Oui à sa participation à la vie active, dans tous ses domaines,
- Non à la violence contre la femme,
- Oui à la promotion et à la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles.

Certes, il est parfois difficile de concilier entre spécificités culturelles et religieuses et égalité dans les droits et obligations pour tous ; mais difficile ne veut pas dire impossible, et surtout, difficile ne veut pas dire tabou.

C'est par le dialogue et la participation de la femme elle-même dans la mise en place du cadre juridique et légal du plein exercice de ses droits qu'il est possible de réaliser les objectifs convenus depuis Beijing en 1995.

Fort de cette conviction, le Liban s'active en étroite collaboration entre les institutions publiques et la société civile de même qu'avec les organisations régionales et internationales afin de promouvoir les droits des femmes et des filles et de leur assurer l'égalité des chances et la pleine participation au développement social économique culturel et politique du pays.

Pour ne citer que quelques exemples, après trois ans de délibérations, un projet de loi sur la protection de la femme et de l'ensemble des membres de la famille contre la violence conjugale, a été voté en juillet dernier en commission parlementaire, un parmi de nombreux autres progrès dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants.

Est également significative, la mise en place de centres d'écoute et de soutien pour les femmes victimes de violences, de même, l'élaboration d'un contrat de travail unifié pour réglementer les droits et obligations des travailleurs et travailleuses migrantes. A noter aussi, la promotion de la participation de la femme à la croissance économique dans les zones rurales, projet entrepris en collaboration avec l'Union Européenne, dans le cadre du Programme pour le Développement Social et Humain.

Quant à la participation de la femme à la vie politique, le droit de vote seul ne suffit pas : l'accès à l'information est primordial, l'éducation civique aussi, et surtout, la protection dans le libre exercice du choix électoral. Si les statistiques sont modestes, c'est que les chiffres comme expliqué dans le rapport du Secrétaire général sont parfois trompeurs. Ils ne tiennent pas compte en effet de la contribution de la femme dans d'autres secteurs de l'économie, tel que les femmes entrepreneurs, ni celui du choix culturel de s'occuper de son foyer et fonder une famille.

Pour conclure, permettez-moi monsieur le Président de m'arrêter sur deux grands thèmes que le Liban souhaite présents dans nos discussions au cours des prochains jours:

- 1- La promotion des droits de la femme dans les situations d'urgence : les femmes réfugiées, les femmes déplacées, et la protection des femmes dans les conflits armés. L'expérience toujours d'actualité du Liban qui accueille plus d'un million de réfugiés Syriens dont plus de 70% de femmes et d'enfants est l'illustration incontournable de l'urgence du débat.
- 2- L'inclusion de la promotion des droits de la femme dans l'élaboration des objectifs pour le développement d'après 2015, en soulignant que le développement durable ne peut être que par la réalisation des droits égaux et inaliénables de tous comme fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Je vous remercie.